

## Conseil Municipal du 5 décembre 2019 – 20 h 30 COMPTE RENDU N°48

**PRÉSENTS** : J. AZAM - E. BONAFE - C. BILHAC - J. CASTES - M. De BIASIO - J. DELAVALLEE - L. SEIGNOUREL - S. SILHOL - I. SILHOL -D. ZARAGOZA  
**ABSENTS excusés** : B. DEL ROX - R.M. SIFFRE - P. SOULAIROL

### **1 - Election du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

**Monsieur Joël CASTES est élu secrétaire.**

### **2 - Adoption du P.V. de la réunion du 30 octobre 2019**

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 30 octobre 2019

**Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 30 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.**

### **3 – Décision modificative n°2**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n°2 sur le budget de la commune relative à des réajustements de crédits.

Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
022	Dépenses imprévues	-20 000.00			
6144	Personnel titulaire	20 000.00			
	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>		

Investissement

Dépenses			Recettes		
2315-195	Programme Place du Griffé - travaux	36 000.00	024	Produits des cessions	122 000.00
2315-196	Programme Parvis coopérative - travaux	29 000.00	1323-195	Programme Place du Griffé - Département	16 200.00
2128	Autres agencements (branchements réseaux)	15 000.00	1323-196	Programme Parvis coopérative - Département	21 800.00
1641	Emprunts	80 000.00			
202-041	PLU régularisation comptable	2005.06	232-041	PLU régularisation comptable	2005.06
	<b>Total</b>	<b>162 005.06</b>	<b>Total</b>		<b>162 005.06</b>

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les réajustements de crédits.**

### **4 – Mandatement dépenses investissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider ou de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette qui sont autorisés de droit), ceci en attendant le vote du budget de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire indique que cette opération permettrait d'éviter de perturber le fonctionnement des entreprises engagées dans des opérations d'investissement par la Mairie de PERET.

**Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M le Maire à engager, liquider, ou mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.**

## **5 – Droit de passage chemin de la Magdelaine**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de M KESENNE concernant sa parcelle cadastrée D926 au chemin de la Magdelaine. Il souhaite régulariser le droit de passage d'une largeur de 4 mètres dans le domaine privé communal lui permettant d'accéder à la voie publique du chemin de la Magdelaine par un acte notarié.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le droit de passage à la parcelle D926 à titre gracieux appartenant à M KEZENNE. Les frais de notaire seront à la charge du bénéficiaire.**

## **6 – Subventions 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des demandes de subventions de :

- l'entente sportive cœur d'Hérault
- lycée Renée Gosse
- AMF - Solidarité Intempérie
- Association centre Hérault
- Radio pays d'Hérault

Il rappelle au conseil que 6 300 € ont déjà été attribués sur 8 700 € de crédits budgétés lors de la séance du 12 avril 2019.

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
AMF solidarité	/	200	300	
Asphodèle	/		3500	5000
Coopérative scolaire	/	1200	984	
Entente sportive cœur d'Hérault	1700	1800	2000	
La Calendreta	100	/	/	300
La Pomponette			200	200
Les Aïnés du Céressou	600	/	600	600
Syndicat terroirs Pézenas	200	200	200	200
Centre Hérault	/	/	/	0

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2000 € à l'entente sportive cœur d'Hérault et 300 € à l'AMF 34.**

## **7 – Demande d'utilisation halle aux sports**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de l'entente sportive cœur d'Hérault concernant l'utilisation de la halle aux sports le lundi soir de 18 h à 22h30 pour du futsal.

Il rappelle au Conseil que la salle est occupée de 18h à 21h par les cours de sport loisirs adultes badminton.

**Différentes activités occupent la halle aux sports depuis le mois de septembre. Le seul créneau disponible est le vendredi de 18h à 21h.**

**Une demande devra être effectuée au mois de juin pour la saison 2020-2021.**

## **8 – Rapport CLECT Communauté de Communes du Clermontais**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Clermontais, dans le cadre du service périscolaire de la commune d'Usclas d'Hérault en regroupement pédagogique avec la commune de Cazouls d'Hérault.

**Après délibération, le Conseil Municipal prend acte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées de la Communauté de Communes du Clermontais.**

## **9 – Demande de subvention intempéries du 22 et 23/10/2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par les événements climatiques ou géologiques « intempéries du 22 et 23 octobre 2019 ».

Le montant des travaux nécessaires à la réfection des chemins de calasfrège, du clap, des carriours, du terras, de crébatina, de la violière, de thau, des tuffs et de la rue Voltaire s'élève à 140 175 €. Il

informe le conseil que le chemin du lagunage et le bd Notre Dame des Buis pourraient également être subventionnés par l'Etat.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention à l'Etat au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par les événements climatiques ou géologiques « intempéries du 22 et 23 octobre 2019 ».**

#### **10 – Indemnité du comptable du Trésor**

Monsieur AZAM présente au Conseil Municipal un courrier du centre des finances publiques de Pézenas concernant l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargé des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- De décider de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.
- De définir le taux d'indemnité de conseil
- D'attribuer cette indemnité à M Bernard FAU, receveur municipal à Clermont l'Hérault.

L'indemnité de conseil pour l'année 2019, après décompte, s'élève à 494.70 € brut (447.56 € net)

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor d'un montant de 494.70 € brut.**

#### **11 – Cinéma Alain Resnais**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention avec le cinéma Alain Resnais de Clermont l'Hérault concernant un cinéma itinérant à la salle Jacques Brel.

La saison comprend 12 journées par an à raison de 3 à 4 séances par journée avec des films différents. Le tarif à charge de la commune s'élèverait à 5 000 € la saison (350 € la journée supplémentaire).

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de convention avec le cinéma Alain Resnais.**

#### **12 – Bail de location pôle médical**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux du pôle médical vont se terminer début janvier. Il propose au Conseil de fixer les tarifs concernant la location des locaux aux professionnels de santé.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :**

**Médecin : 39.84 m<sup>2</sup> gratuité jusqu'au 31/12/2020 (uniquement les charges)**

**Kiné : 54.65 m<sup>2</sup> 9€/m<sup>2</sup> + charges**

**Bureau partagé : 17.63 m<sup>2</sup> 35€/jour, 20€/demi-journée + charges**

#### **13 – Demande de subvention DETR 2020**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR doivent être envoyées avant le 31 décembre 2019.

Il propose de déposer un dossier pour le projet d'aménagement de vestiaire douches et DOJO au sein de la halle aux sports dont le montant estimatif s'élève à 144 731.89 € HT.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une aide financière à l'Etat au titre de la DETR 2020 pour le projet d'aménagement « des vestiaires douches et DOJO au sein de la halle aux sports ».**

#### **14 – Dénomination rue lotissement Les terrasses de Péret**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de nommer la rue du Lotissement Les Terrasses de Péret. Il propose rue Victorin Bernard.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer la voie du lotissement Les terrasses de Péret : Rue Victorin Bernard.**

#### **15 – Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du Centre des finances Publiques qui demande à la commune de statuer sur l'admission en non-valeur de créances non soldées pour cause de surendettement ou de personnes disparues.

Les montants sont de 1 108.99 € et 427.76 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur des créances proposées par le service des finances publiques.**

## 16 – Tarifs des services

Madame SILHOL présente au Conseil les tarifs 2019 des régies de location de salles, location des gîtes, photocopies/fax, des droits de place et publication, cantine/garderie, et école de musique.  
Il convient de délibérer concernant les tarifs 2020 :

- A / Gîtes et logiverts.

	Saison Juillet août	2020	Hors Saison	2020	Vacances Scolaires toutes zones	2020
<b><u>Logiverts</u></b>						
2 nuits	/		130		170	
Semaine	405		260		330	
la nuit supplémentaire	/		60		80	
Logivert au mois (pour 3 mois minimum hors saison)	/		440		440	
<b><u>Gîtes Mairie 5 pers</u></b>						
Loué à l'année						
<b><u>Gîte Mairie 2 pers</u></b>						
2 nuits	70		70		70	
semaine	140		110		110	

Caution demandée : 75 € ménage et 75 € matériel

Location de draps : 10 € par lit

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs pour 2020.**

- B / Salles communales.

Salle	Tarif	caution	2020
Salle le Peyral haut	50 €, réservé aux Pérotois <b>Location jusqu'à 21h seulement</b>	100 euros salle 50 euros nettoyage	
Salle le Peyral	Salle 700 € Du vendredi soir 17h au lundi matin 8h <b>+ 100 € par jour supplémentaire</b>  Location des nappes 6 € l'unité Nettoyage salle 180€  Un tarif préférentiel de 180 € sera appliqué aux Pérotois pour la location de la salle lors d'évènements spéciaux : naissances / baptêmes, communions, anniversaires décennaux, anniversaires 18 ans, mariages, anniversaires décennaux mariage, 25 ans de mariage, pacs, départs à la retraite.  Gratuité lors d'obsèques	150 euros salle 250 euros nettoyage	
Salle Jacques Brel	150 € la demi-journée 250 € la journée	150 euros	
Salle Fréjaville	Gratuit réservé aux Pérotois <b>Location jusqu'à 21h seulement</b>	150 euros	
Salle Oromakos	Gratuit réservé aux Pérotois <b>Location jusqu'à 21h seulement</b>	150 euros	

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs pour 2020.**

- C / Photocopies / fax.

	N&B	2020	Couleur	2020
Photocopie A4 recto	0.30 €		0.60 €	
Photocopie A4 recto verso	0.50 €		1 €	
Photocopie A3 recto	0.50 €		1 €	
Photocopie A3 recto verso	0.90 €		1 €	
Fax / mail	3.00 €			

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs pour 2020.**

- D / Droit de place publication

	Tarif	2020
Droit de place	1 €	
Publication	1 €	

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs pour 2020.**

- E / Cantine/Garderie

#### CANTINE

50 tickets cantine	200 euros	
10 tickets cantine	42 euros	
unité ticket cantine	5 euros	
Abonnement annuel	480 euros - 450 si 2 enfants ou +	(cantine + garderie du midi)

#### GARDERIE

50 tickets garderie	70 euros	
10 tickets garderie	18 euros	
unité ticket garderie	2 euros	
Abonnement annuel	1 garderie par jour lundi mardi jeudi vendredi	90 euros
	1 garderie par jour lundi mardi mercredi jeudi vendredi	110 euros
	2 garderies par jour lundi mardi jeudi vendredi	150 euros
	2 garderies par jour lundi mardi mercredi jeudi vendredi	180 euros

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs pour 2020.**

- F/ Ecole de musique

Objet	Tarif	Observations
<b>Cours d'instrument</b>	73 €/mois ou 219 €/trimestre ou 657 €/an 60 €/mois ou 180€/trimestre ou 540 €/an pour Péret et les communes associées	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année.
<b>Cours collectifs d'éveil musical 3-4 ans et 5-6 ans.</b>	30 €/mois ou 90 €/trimestre ou 270 €/an	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année
<b>Atelier percussion</b>	Gratuit pour les élèves de l'école de musique 45 €/trimestre ou 135 €/an pour les personnes extérieures  Un tarif préférentiel de 10€/personne pourra être appliqué aux groupes de 7 personnes minimum (collectivités, associations...) en concluant un partenariat.	1 cours par mois Paiement uniquement au trimestre ou à l'année.
<b>Ensemble vocal</b>	Gratuit pour les élèves de l'école de musique 20 € par mois pour les personnes extérieures	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année.

Il convient également de préciser que pour toute adhésion à l'école de musique en cours d'année, le tarif sera calculé au prorata temporis. De même, en cas de départ de l'école de musique en cours d'année pour cause de force majeure (déménagement, perte d'emploi), l'abonnement pourra être remboursé au prorata temporis.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs pour 2020.**

## **17 - Informations au Conseil Municipal :**

### Décisions du Maire

#### **a) Déclaration d'Intention d'Aliéner – Non exercice du droit de préemption**

08/11/2019 vente d'une maison d'habitation située boulevard de la Liberté et de terres et de landes situées lieu-dit Les Combes et Montadelle

08/11/2019 vente d'une maison d'habitation située 6 lotissement la croix blanche

08/11/2019 vente d'un appartement situé à Campores

14/11/2019 vente d'un appartement situé à Campores

25/11/2019 vente d'une maison d'habitation située 4 rue Anatole France

29/11/19 vente d'une maison d'habitation située avenue jean Mermoz

29/11/19 vente d'une maison d'habitation située avenue 1 rue Colbert

03/12/19 vente d'une maison d'habitation située 1 rue M Ravel et de terres

03/12/19 vente de vignes situées au lieu-dit Maidergues

03/12/19 vente d'une maison d'habitation située 7 rue de la Lucques

03/12/19 vente d'une maison d'habitation située 12 rue P et M Curie

03/12/19 vente d'une maison d'habitation située 2 rue F Fabre

03/12/19 vente d'une maison d'habitation située 1 rue J Moulin

03/12/19 vente d'une maison d'habitation située 2 bd A Daudet

03/12/19 vente de vignes situées lieu-dit Maidergues

05/12/19 vente d'un terrain à bâtir situé chemin des Roques

05/12/19 vente d'un terrain situé lieu-dit Le Village

#### **b) Autres Décisions**

2019/13 portant avenant au contrat d'assurance SMACL CNRACL/IRCANTEC 2018

2019/14 portant avenant au contrat d'assurance SMACL véhicule à moteur – assurance du véhicule citroën Jumper

2019/15 portant avenant n°1 au marché du pole médical de l'entreprise Marcilla pour un montant de 18 915.32 €

2019/16 portant avenant n°1 au marché d'aménagement et d'équipement de l'école publique pour un montant de 2 500 €

2017/17 portant avenant au contrat d'assurance SMACL dommages aux biens – pôle médical

2019/18 portant avenant au contrat d'assurance SMACL véhicule à moteur – résiliation du véhicule Renault

#### **c) Charges du personnel**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une note concernant la masse salariale de la commune. Cette dernière s'élevait au compte administratif 2018 à 399 605.32 €. Cependant après déduction des remboursements, des recettes et des économies faites au titre de la Poste, de l'instruction des dossiers d'urbanisme, de la cantine/garderie, des travaux en régie, du service des eaux, de l'école de musique et de l'assurance SMACL, le coût réel est de 297 197.97 €, soit un ratio de 42.08 % du budget (44.72 % de moyenne départementale).

## **18 - Questions diverses**

Travaux en régie

Le secrétaire  
Joël CASTES

Le Maire  
Christian BILHAC

